

Consortium International pour le Tribunal d'Excellence

Un consortium international composé de groupes et d'organisations d'Europe, d'Asie, d'Australie et des États-Unis a développé ce *Cadre International pour le Tribunal d'Excellence*.

Objectif du *Cadre*

Développé par le Consortium, le *Cadre* est une ressource pour l'évaluation de la performance d'un tribunal contre sept domaines d'excellence détaillés et fournit des orientations à l'intention des tribunaux afin d'améliorer leurs performances. Le terme tribunal est utilisé pour tous les organismes qui font partie du système judiciaire formel d'un pays. Il comprend des cours et des tribunaux généraux, limité ou une compétence spécialisée, ainsi que des tribunaux religieux ou laïcs. Le *Cadre* s'applique à la Résolution Extrajudiciaire de Litige (ADR) et, si l'ADR est prévue ou supervisée par un tribunal ou d'un système judiciaire.

Les Membres du Consortium sont:

- **The Australasian Institute of Judicial Administration (AIJA)**
www.aija.org.au
- **The Federal Judicial Center (FJC)**
www.fjc.gov
- **The National Center for State Courts (NCSC)**
www.ncsconline.org
- **The Subordinate Courts of Singapore**
app.subcourts.gov.sg

En outre, l'assistance dans l'élaboration de ce *Cadre* a été fourni par:

- **The European Commission for the Efficiency of Justice of the Council of Europe (CEPEJ)**
www.coe.int/cepej
- **Spring Singapore**
www.spring.gov.sg
- **The World Bank**
www.worldbank.org

Avantages de l'Encadrement

Les tribunaux ont un rôle spécifique à jouer dans la société. Il s'agit notamment de faire respecter la loi, de régler des différends d'ordre juridique, l'application des obligations, de déterminer les conséquences pour un comportement illégal et la sauvegarde des droits légaux. L'adoption du *Cadre* aidera à faire en sorte que les tribunaux soient en mesure de fournir des services de haute qualité qui sont essentiels pour atteindre leur rôle et fonction dans la société.

Du fait que les tribunaux sont uniques et ont un plus grand degré de liberté de l'examen par rapport à d'autres institutions publiques, il existe un besoin d'examen régulier des procédures judiciaires, l'administration et la mesure de la performance. Le *Cadre* répond à ce besoin. Il contribue à promouvoir l'indépendance judiciaire et la responsabilisation et fournit des orientations aux tribunaux qui cherchent à gagner et à maintenir un niveau élevé de la confiance de la communauté.

Valeurs du Tribunal

Les tribunaux efficaces sont guidés par dix valeurs: l'égalité devant la loi, l'équité, l'impartialité, l'indépendance de la prise de décision, la compétence, l'intégrité, la transparence, l'accessibilité, la rapidité et la certitude.

Ces valeurs garantissent une procédure régulière et une égale protection de la loi, à ceux qui ont des affaires devant les tribunaux. C'est pourquoi il est important que - à partir d'un utilisateur - les valeurs de base pour les tribunaux et les procédures judiciaires soient rendues explicites et publiques. Ces valeurs de justice sont profondément ancrées dans sept domaines d'excellence identifiés par le *Cadre*. Un voyage vers la cour d'excellence est aussi un voyage vers le renforcement de ces valeurs et vers une amélioration des performances de la cour. En fait, le *Cadre* rend les valeurs plus concrètes et offre un panneau de mesure des progrès tout au long de ce voyage.

Les Sept Domaines d'Excellence du Tribunal

1. Gestion et 'Leadership' du Tribunal

Une direction forte du tribunal implique la promotion d'une orientation extérieure, une attitude proactive et professionnelle de gestion, de responsabilisation et d'ouverture, un intérêt pour l'innovation et une réponse proactive aux changements dans la société.

2. Politiques du Tribunal

Les tribunaux d'excellence sont amenés à formuler, appliquer et évaluer des politiques et stratégies.

3. Procédures Judiciaires

Les tribunaux d'excellence sont équitables, efficaces et ont de réelles procédures judiciaires.

4. La Confiance du Public

Les tribunaux d'excellence jouissent d'un niveau élevé de la confiance du public.

5. La Satisfaction des Utilisateurs

Les tribunaux d'excellence évaluent systématiquement les besoins et les perceptions des usagers des tribunaux et utilisent les informations reçues en vue d'améliorer les processus et les services qu'ils offrent.

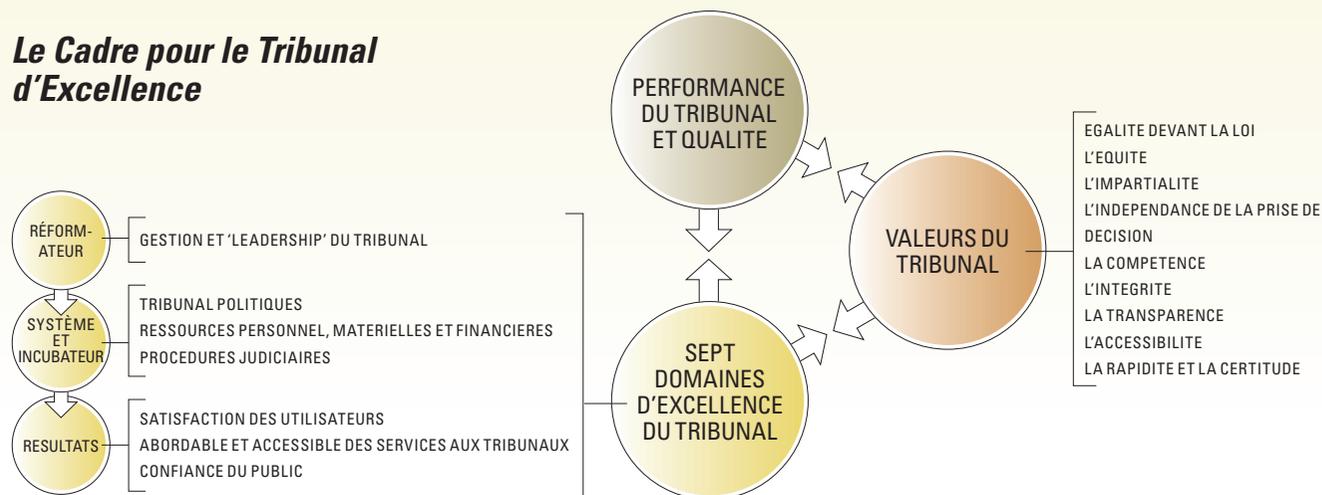
6. Ressources du Tribunal

Personnel, matérielles et financières sont correctement, efficacement et gérées de manière proactive par les tribunaux d'excellence.

7. Abordable et Accessible des Services aux Tribunaux

Les tribunaux d'excellence sont abordables et facilement accessibles pour leurs utilisateurs.

Le Cadre pour le Tribunal d'Excellence



Comment devenir un Tribunal d'Excellence

La première étape dans le cheminement vers le tribunal d'excellence implique une évaluation d'un tribunal actuellement. Le *Cadre* intègre un outil d'auto-évaluation, qui permet à un tribunal d'entreprendre une évaluation de son niveau de performance des mesures de lutte contre **Les Sept Domaines de la Cour d'Excellence**.

Les tribunaux peuvent engager une assistance professionnelle dans le cadre de l'évaluation, mais cette aide n'est pas strictement nécessaire. Le questionnaire d'auto-évaluation est conçu pour être facilement utilisé par votre tribunal. Pour des résultats optimaux, le *Cadre* favorise une large participation au cours de l'évaluation: des juges, des administrateurs et d'autres employés du tribunal. En outre, la participation active des partenaires professionnels des tribunaux (les avocats, les procureurs, la police, etc) est la bienvenue aussi.

La version intégrale du document-*Cadre* et le questionnaire d'auto-évaluation est disponible sur le site web du Consortium: www.courtexcellence.com.

Que faire après l'évaluation

L'évaluation de la performance judiciaire permettra d'identifier les points forts et les domaines où des améliorations sont nécessaires. Pour aider à la marche vers la cour d'excellence, des outils pratiques pour chacun des sept domaines de la mesure ont été développés ou seront disponibles dans un avenir proche. Des exemples d'outils sont accessibles sur le site web du Consortium: www.courtexcellence.com.

Où trouver de plus amples informations et ou demander de l'aide

Le texte intégral du *Cadre de la Cour d'Excellence* peut être téléchargé sur le site Internet du Consortium. Le site présente aussi, une liste d'exemples de tribunaux qui ont déjà appliqué des mesures de qualité ou d'un tribunal qui utilise un système de qualité.

Les questions ou commentaires concernant l'application du *Cadre* peuvent être transmis à Daniel J. Hall, U.S. National Center for State Courts (djhall@ncsc.org e-mail ou par téléphone au 1.303.293.3063). Pour communiquer avec l'un des autres membres du Consortium, visitez www.courtexcellence.com/contact.htm ou par courriel info@courtexcellence.com.

“Le *Cadre* est une ressource pour l'évaluation de la performance d'un tribunal contre sept des domaines d'excellence détaillés et fournit une orientation pour les tribunaux ayant l'intention d'améliorer leurs performances.”